



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 16 décembre 2020
à 9 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03 Période de questions du public
- 10.04 Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01 Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474001 et 1207474022 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.
- 30.02 Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

40 – Réglementation

- 40.01 Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) numéro CA28 0066.
- 40.02 Règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour la résidence de tourisme.

60 – Information

- 60.01 Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA20 28 275, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1207474001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474001 et 1207474022 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la modification des imputations financières des dossiers décisionnels 1207474001 et 1207474022;
2. d'imputer cette dépense au projet réfection - point de service Ste-Geneviève :
INVESTI: 20 44506 020
SIMON: 6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180957.000000.22015.00000

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-12-15 16:51

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207474001

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics _ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474001 et 1207474022 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser la modification des imputations financières des dossiers 1207474001 et 1207474022 correspondants au résolution CA20 28 050 et CA20 28 256.
L'aspect financier était :6408.0818001.800300.07151.57201.000000.0000.159544.000000.22030.000000

Eléments Page : Entite: 6408 Entite description: AI - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève Projet: 159544

Source	Source description	Projet description	No Sous Projet	Crédit autorisé	Réel cumul projet	Engagement
0818001	0818-001 réaménagement des parcs CA18 28 111	Piscine intérieure - partenariat Cégep Gérard-Godin	1834506050	1 200 000,00	216 536,98	450 311,62
Total 0818001				1 200 000,00	216 536,98	450 311,62
Total				1 200 000,00	216 536,98	450 311,62

aurait dû être:6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180957.000000.22015.00000

Eléments Page : Entite: 6408 Entite description: AI - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève Projet: 180957

Source	Source description	Projet description	No Sous Projet	Crédit autorisé	Réel cumul projet	Engagement	Total rée engagem
0820002	0820-002 Réfection Bâtiments CA20 28 208	Réfection - Point de service Sainte-Geneviève	2044506020	400 000,00	0,00	0,00	
Total 0820002				400 000,00	0,00	0,00	
Total				400 000,00	0,00	0,00	

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
 Agent(e) comptable analyste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207474001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Construction Linea inc." pour exécuter la réhabilitation d'un bâtiment situé au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève, pour un montant de 409 169,58 \$, t.t.i., plus 15 % de budget contingent totalisant un montant de 470 545,02 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2018-22-R - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève, présente des problèmes:

- d'étanchéité et de drainage de surface au niveau de deux (2) sections de toitures;
- d'infiltration au niveau des murs périmétriques de fondation;
- de moisissure dans le sous-sol.

La firme "Les Services EXP inc." a effectuée une expertise et produit un rapport en conséquence. Après avoir produit le rapport d'expertise qui identifie les dommages à réparer du bâtiment, EXP inc. a conçu et produit les plans et devis et enfin la firme se chargera de la surveillance des travaux et cela en conformité avec le contrat octroyé à cette dernière.

Le présent sommaire décisionnel vise entre autres à octroyer le mandat à un entrepreneur dans le but de réaliser des travaux de réhabilitation d'un bâtiment situé au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 28259 : Accorder un contrat à la firme "Les Services EXP inc." pour des services professionnels consistant à évaluer le bâtiment, à concevoir les plans et devis et à surveiller les travaux de réhabilitation de divers éléments du bâtiment situé au sis 13 rue Chauret, pour une somme de 68 122,69 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2018-22 et approuver un virement budgétaire d'un montant de 15 000 \$ au règlement d'emprunt 0817-003.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été tenu du 9 décembre 2019 au 29 janvier 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.

Un (1) entrepreneur a déposé une soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 29 janvier 2020 à 13h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de la soumission:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Construction Linea	409 169,58 \$	61 375,44 \$	470 545,02 \$

Dernière estimation	520 606,80 \$	78 091,02 \$	598 697,82 \$
---------------------	---------------	--------------	---------------

Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)	470 545,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)	- \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	- \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	128 152,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)	- \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la deuxième plus basse et et la dernière estimation (\$)	- \$
Écart entre la deuxième plus basse et et la dernière estimation (%)	0%

L'analyse de soumission effectuée par le professionnel d'EXP inc. responsable du dossier indique que l'offre remise par l'entrepreneur "Construction Linea Inc" est conforme.

L'entrepreneur ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virements à faire au PTI:

Source:

18 44506 020

6408.0818003.800300.01301.57201.000000.0000.169862.000000.21010.00000 30 000,00
\$

Imputation:

18 44506 010

6408.0818003.800300.01301.57201.000000.0000.159545.000000.21010.00000 30 000,00
\$

La dépense sera imputée au programme triennal d'immobilisations:

Montant avant taxes 409 258,55 \$

Crédit autorisé après ristourne 429 670,32 \$

Total incluant taxes 470 545,02 \$

Imputation: Avant

taxes

INVESTI:

18 44506 010

SIMON:

6408.0818003.800300.01301.57201.000000.0000.159545.000000.21010.00000 28 260,81
\$

INVESTI:

18 34506 050

SIMON:

6408.0818001.800300.07151.57201.000000.0000.159544.000000.22030.00000 380
997,74 \$

La dernière ligne d'imputation devrait être corrigée après que le PTI 2020 soit approuvé:

Net de ristourne

18 34506 050

6408.0818001.800300.07151.57201.000000.0000.159544.000000.22030.00000 (400
000,00 \$)

20 44506 020

6408.0820001.800300.01301.57201.000000.0000.180957.000000.21010.00000 400
000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel LE PAPE
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2020-02-07



Dossier # : 1207474005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est recommandé:

1- d'autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement;

2- d'imputer cette dépense au projet réaménagement cour de voirie :

INVESTI: 20 44506 030

SIMON: 6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180958.000000.21020.00000.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-12-15 16:31

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207474005

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics _ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser la modification des imputations financières des dossiers 1207474005 correspondant à la résolution CA20 28 087 .
L'aspect financier était :6408.0818001.800300.07151.57201.000000.0000.159544.000000.22030.000000

Eléments Page : Entite: 6408 ▼ Entite description: AI - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ▼ Projet: 159544 ▼

Source	Source description	Projet description	No Sous Projet	Crédit autorisé	Réel cumul projet	Engagement
0818001	0818-001 réaménagement des parcs CA18 28 111	Piscine intérieure - partenariat Cégep Gérard-Godin	1834506050	1 200 000,00	216 536,98	450 311,62
Total 0818001				1 200 000,00	216 536,98	450 311,62
Total				1 200 000,00	216 536,98	450 311,62

aurait dû être:6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180958.000000.21020.000000

Eléments Page : Entite: 6408 ▼ Entite description: AI - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ▼ Projet: 180958 ▼

Source	Source description	Projet description	No Sous Projet	Crédit autorisé	Réel cumul projet	Engagement
0820002	0820-002 Réfection Bâtiments CA20 28 208	Réaménagement - cour de voirie - travaux publics	2044506030	2 000 000,00	0,00	0,00
Total 0820002				2 000 000,00	0,00	0,00
Total				2 000 000,00	0,00	0,00

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
 Agent(e) comptable analyste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207474005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Kilo au montant de 272 706,65 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour les travaux de construction de la structure de béton pour le nouvel abri à sel (dalle et muret de béton) et pour la démolition de l'abri à sel existant dans la cour de voirie municipale suite à l'appel d'offres public 2019-10.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement possède un abris pour le sel situé dans la cour de voirie. Une inspection a été réalisé en 2016 par la firme Stantec afin d'évaluer l'état de les structures de béton et d'acier de l'abri à sel. Suite à cette inspection Stantec a recommandé de réaliser des travaux de réfection afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage existant (rapport Stantec en pièce jointe).

Dans le cadre d'un réaménagement de la cour de voirie de l'arrondissement, il a été décidé de démolir et de reconstruire l'abri a sel pour permettre d'améliorer la sécurité et d'optimiser l'espace disponible dans la cour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 006 et GDD 1187474016 :

Approuver un virement budgétaire de 11 000 \$ au règlement d'emprunt 0818003 et accorder un contrat à "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2018-23, pour l'élaboration du concept et des plans et devis de l'aménagement de la cour de voirie municipale dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme de 162 068,76 \$, t.t.i.

DESCRIPTION

Les principaux travaux à effectuer pour la construction de la structure de béton pour le nouvel abri à sel (dalle et muret de béton), sans nécessairement s'y limiter sont les suivants :

- Excavation pour préparer le terrain pour les travaux;
- Pose et compaction d'un lit de pierre pour la structure de béton;
- Installation de coffrages;
- Installation d'armatures pour béton;
- Béton coulé en place;
- Finition de surface.

Les principaux travaux à effectuer pour la démolition de l'abri à sel sont les suivants, sans nécessairement s'y limiter :

- Démolition complète de la structure en acier (tôle) et en béton (murets);
- Démolition complète de la dalle de béton;
- Disposition hors site des matériaux et des rebuts de démolition d'une façon ordonnée et sécuritaire;
- Nettoyer le site au fur et à mesure que les travaux progressent;
- Ajouter un lit de pierres concassées (MG-20) sur toute la superficie excavée pour la démolition.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été tenu du 31 janvier 2020 au 21 février 2020 conformément à la loi et aux procédures de l'arrondissement.

Sept (7) entrepreneurs ont déposés des soumissions.

L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 21 février 2020 à 10h30 aux bureaux des travaux publics au 350A montée de l'Église.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	15% Budget contingent (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
GRUPE KILO	237 136,22 \$	35 570,43 \$	272 706,65 \$
3 AXES CONSTRUCTION INC.	242 704,18 \$	36 405,63 \$	279 109,81 \$
CONSTRUCTION EMCON	289 480,61 \$	43 422,09 \$	332 902,70 \$
CONSTRUCTION TRISELECT INC.	299 851,25 \$	44 977,69 \$	344 828,94 \$
CONSTRUCTION ARCADE	312 157,13 \$	46 823,57 \$	358 980,70 \$
R3 CONSTRUCTION INC.	381 289,20 \$	57 193,38 \$	438 482,58 \$
GRUPE DIAMANTEX	411 840,45 \$	61 776,07 \$	473 616,52 \$

Dernière estimation	334 922,18 \$	50 238,33 \$	385 160,50 \$
---------------------	---------------	--------------	---------------

Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)	357 232,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)	84 525,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	31,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	200 909,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	73,67%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	112 453,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	29,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)	6 403,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	2%

L'analyse des soumissions a été faite par la firme Axor expert-conseil et est présentée en pièces jointes à ce sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire Groupe Kilo

pour les travaux de construction de la structure de béton pour le nouvel abri à sel (dalle et muret de béton) et pour la démolition de l'abri à sel existante dans la cour de voirie municipale.

Groupe Kilo ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant en date du 19 mars 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick JOLY
Ingénieur de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel LE PAPE
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2020-03-23



Dossier # : 1202714039

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_ des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) numéro CA28 0066

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020 par sa résolution CA20 28 298;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020 par sa résolution CA20 28 298;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), numéro CA28 0066.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-12-14 20:45

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202714039

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) numéro CA28 0066

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1202714039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) numéro CA28 0066

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 362 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063 (1192714054);
CA20 28 150 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063-01 (1207593013).

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur: 1er janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2020-10-26



Dossier # : 1207905021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour la résidence de tourisme.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0011-5 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0011-5 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement CA28 0011-5 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour les résidences de tourisme.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-12-12 13:17

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207905021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour la résidence de tourisme.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1207905021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour la résidence de tourisme.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet vise à réguler et à encadrer la résidence de tourisme de type Airbnb sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève suite à certaines inquiétudes soulevées. Le Règlement sur les permis et certificats sera modifié et également le Règlement de zonage.

Rappelons que ce mode d'occupation de tourisme ne date pas d'hier. Toutefois, depuis la venue de nouvelle plate-forme technologique et la manière d'affichage public comme Airbnb, la location de chalet, de résidence, d'appartement et de chambres pour des touristes de courte durée à augmenté significativement à travers le monde. Non sans conséquence, plusieurs logements ont notamment été convertis en hébergement temporaire créant une pénurie de logements et faisant une pression importante sur le coût des loyers. Ce phénomène est plus perceptible dans les quartiers centraux de la ville de Montréal. De plus, il y a toujours la question du va-et-vient qui peut créer une forme d'anxiété au voisinage et sans compter le bruit, les fêtes, les déchets qui peuvent occasionner des irritants. Sur ces derniers points, ce sont ceux qui préoccupent le plus l'arrondissement.

Bien que le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ne subit pas une pression importante de ce mode d'occupation temporaire et des nuisances, il est important malgré tout de réguler et d'encadrer ce mode d'hébergement aux règlements d'urbanisme en vigueur de la l'arrondissement.

À titre d'exemple, on démontre actuellement près de 18 propriétés sur l'ensemble du territoire en location dont onze (11) maisons entières/logements entiers à louer (chalet ou résidence) et sept (7) chambres privées à louer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le Règlement sur les permis et certificats no CA28 0011 sera modifié afin d'exiger un certificat d'autorisation pour ceux et celles qui souhaitent louer une maison ou un chalet selon les conditions prescrites au Règlement de zonage. D'ailleurs, les modifications au

Règlement de zonage visent notamment à définir la résidence de tourisme à la réalité de l'arrondissement et ajouter à l'usage du groupe « Résidentiel » la résidence de tourisme dans certaines zones et à certaines conditions. Elles permettront de mieux contrôler la résidence de tourisme.

Finalement, notons que la location de chambres sera toujours autorisée au présent règlement de zonage. Elle vise à autoriser la location de deux (2) chambres maximales dans une résidence unifamiliale isolée. Le fait de ne pas réguler cette sous-section est le fait qu'il y a un/des propriétaires occupants qui vivent à l'intérieur de la résidence. Ainsi, règle générale, il ne souhaite pas partager leur espace de vie dans lequel des touristes vont nuire à leur quiétude. De plus, ce n'est pas la location de chambres qui cause de souci. Aucune nécessité à l'obtention d'un certificat d'occupation n'est exigée.

JUSTIFICATION

Le fait d'exiger un certificat d'occupation pour une résidence de tourisme assure d'avoir une légitimité au requérant, mais également d'assurer un certain contrôle sur l'usage demandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il sera nécessaire de fixer un coût pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique est remplacée par une consultation écrite;*

*Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 et modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), remplace la procédure de consultation publique par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de date de publication d'un avis public à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour consultation publique ou écrite : À prévoir

Avis d'adoption du règlement : À prévoir

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 7 juillet 2020

Adoption du Projet de règlement : 7 juillet 2020

Consultation publique : 1^{er} septembre 2020 (Prévision)

Adoption du projet de règlement : 1^{er} septembre 2020 (Prévision)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-25

Sylvain PROVENCHER
c/d urb.permis & inspections



Dossier # : 1202714053

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA20 28 275, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 9 décembre 2020 par la secrétaire d'arrondissement pour la résolution numéro CA20 28 275 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-12-12 13:17

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202714053

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA20 28 275, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Conformément à l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 275 - Approuver l'embauche de monsieur Samuel Lafond (matricule 100219593), à titre de coordonnateur à la sécurité publique à la Division aménagement urbain et sécurité publique, à compter du 9 novembre 2020.

DESCRIPTION

Une erreur s'est glissée dans le prénom de l'employé:

Dans le procès-verbal, on peut y lire :

- D'approuver la nomination de monsieur Serge Lafond (matricule 100219593), à titre de coordonnateur à la sécurité publique (code d'emploi 301730, groupe de traitement FM-03) à la Division aménagement urbain et sécurité publique, et ce, à compter du 9 novembre 2020, en période d'essai de de 12 mois, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

Or, on devrait lire:

- D'approuver la nomination de monsieur Samuel Lafond (matricule 100219593), à titre de coordonnateur à la sécurité publique (code d'emploi 301730, groupe de traitement FM-03) à la Division aménagement urbain et sécurité publique, et ce, à compter du 9 novembre 2020, en période d'essai de 12 mois, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

Le 9 décembre 2020, un procès-verbal de correction a été préparé afin de modifier la résolution CA20 28 275. Ce procès-verbal de correction ainsi que les documents modifiés sont déposés au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-10

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement par intérim